

Actualité fiscale et loi de finances 2026 – Spécial ETI et grandes entreprises

Adapter la stratégie fiscale du groupe au nouvel
environnement fiscal – Partenariat avec le Cabinet CMS
Francis Lefebvre

PUBLIC

Fiscalistes – Responsables
comptables ou financiers – Avocats
– Experts comptables –
Commissaires aux comptes

PRÉ-REQUIS

Pratiquer la fiscalité

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Remise des Feuilles Rapides (Ed.
Francis Lefebvre) dédiés aux lois
analysées

Accès aux documents
dématérialisés (présentation,
annexe documentaire) via notre
plateforme pédagogique en ligne

Présence des experts du cabinet CMS
Francis Lefebvre

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré
autour du transfert des
compétences
- Acquisition des compétences
opérationnelles par la pratique et
l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des
moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en
plusieurs temps pour permettre
engagement, apprentissage et
transfert
- Formation favorisant
l'engagement du participant pour
un meilleur ancrage des
enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences
sera réalisée tout au long de la
formation par le participant lui-
même (auto-évaluation) et/ou le
formateur selon les modalités de
la formation.
- Evaluation de l'action de
formation en ligne sur votre
espace participant :

Code

1283

Durée

**1 jour / 7
heures**

Tarif Inter*

**1 077 €
HT**

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Examiner les conséquences des nouveautés majeures en matière fiscale pour bâtir, adapter et défendre la stratégie fiscale de l'entreprise et du groupe
- Disposer d'une synthèse de l'actualité fiscale complète, intégrant la loi de finances pour 2026 et les évolutions jurisprudentielles et doctrinales majeures
- Bénéficier de l'analyse d'experts praticiens du cabinet CMS Francis Lefebvre

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès.

Ce programme est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité.

Analyser les conséquences pour son entreprise ou son groupe des dispositions des projets de lois en cours de discussion (session de décembre 2025) ou adoptés (session de janvier 2026)

- EXAMEN DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026
 - ▶ Contribution exceptionnelle sur les bénéficiaires des grandes entreprises
 - ▶ Taxe sur les bénéficiaires des multinationales proportionnellement à leur activité exercée en France
 - ▶ Taxe sur les dividendes exceptionnels des grandes entreprises
 - ▶ Taxe sur les programmes de rachat d'actions
 - ▶ Crédit d'impôt recherche
 - ▶ Imposition minimale mondiale des groupes – aménagement des règles Pilier 2
 - ▶ Suppression progressive de la CVAE

1. Adapter sa gestion fiscale et ses décisions de clôture en matière d'IS aux dernières tendances jurisprudentielles et aux nouveaux cadres législatifs ou doctrinaux

- ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL, IS, GROUPE, IF

- - ▶ Acte anormal de gestion : versement d'intérêts considérés comme excessifs, justification d'une cession à prix minoré, déduction des indemnités de remboursement anticipé d'un prêt intragroupe
 - ▶ Déductibilité des provisions sur avances en compte courant pour risque de perte
 - ▶ Prestations discontinues à échéances successives
 - ▶ Erreur comptable délibérée et régularisation
 - ▶ Application de la directive mère-fille
 - ▶ Transfert des déficits en cas de fusion et demande d'agrément
 - ▶ Comparables pour apprécier la normalité du prix d'une prestation intragroupe
 - ▶ Recapitalisation avant cession et qualification de titres de participation
- FISCALITÉ DES LBO
 - ▶ Réforme de la fiscalité des management packages (article 163 bis H du CGI)
 - ▶ Focus sur les BSPCE
 - ▶ Déductibilité des charges financières : jurisprudences et pratiques de l'administration
 - ▶ Évolutions sur l'article 150-0 B ter du CGI (apport-cession) : évolutions jurisprudentielles
 - ▶ Rémunération indirecte du dirigeant d'une société - rémunération via une holding interposée

2. Analyser les évolutions de l'environnement des opérations soumises à la TVA et à la taxe sur les salaires

- ▶ TVA facturée à tort
- ▶ TVA et véhicules de fonction
- ▶ TVA et holdings : vigilance sur les filiales uniques en matière de déductibilité de la TVA grevant les frais de cession de titres de participation
- ▶ Point d'avancement sur le « Paquet ViDA » (VAT in the Digital Age)
- ▶ Groupe TVA et exonération de taxe sur les salaires
- ▶ Taxe sur les salaires et directive mère-fille – contentieux en cours

3. Préparer le passage à la facturation électronique et à l'élaboration du e-reporting

- ▶ Calendrier - publication de textes réglementaires attendue fin T1 2026
- ▶ Travaux en cours : annuaire, montée en charge des PDP, formats AFNOR

4. Ajuster sa stratégie fiscale au nouvel environnement international

- ▶ Retenue à la source et conventions fiscales
- ▶ Transfert transfrontalier de pertes
- ▶ Établissement stable et activité occulte
- ▶ Prix de transfert et comparables internes
- ▶ Régime mère-fille et dispositifs anti-abus
- ▶ Sociétés étrangères et assimilation fiscale
- ▶ Clarification sur le statut de résident fiscal au sens conventionnel
- ▶ Actualités en matière d'imposition minimale mondiale – Pilier II

5. Examiner les évolutions législatives et jurisprudentielles en matière d'impôts locaux

- ▶ CVAE : suppression progressive, contribution complémentaire et traitement des indemnités et des dividendes
- ▶ Révision des valeurs locatives

- ▶ Évaluation, planchonnement et valeur locative en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- ▶ Exonérations de taxe foncière pour les locaux industriels
- ▶ Actualités en matière de taxe sur les bureaux, taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), CFE et taxe sur les logements vacants
- ▶ Déclaration GMBI et obligations des locataires

6. Saisir les opportunités d'introduire des réclamations contentieuses

L'actualité de la fiscalité patrimoniale fait l'objet d'une conférence spécifique : « Actualité fiscale du patrimoine » (1453) le 22 janvier 2026 Une conférence est par ailleurs dédiée aux PME : « Arrêté des comptes et loi de finances » (3230) le 17/12/2025 Les spécificités de la fiscalité ultramarine sont traitées dans la formation « Actualité fiscale et loi de finances - Spécial Antilles » (1688) fin janvier en Guadeloupe et en Martinique.

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

Parmi nos formateurs



Stéphane Austry

Stéphane AUSTRY,

Avocat Associé, CMS Francis Lefebvre Avocats

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'un DESS en Banque Finance, Stéphane AUSTRY est un ancien élève de l'ENA. Il a rejoint le cabinet CMS Francis Lefebvre Avocats en 2007 au sein du département Doctrine, en charge du développement de l'activité contentieuse du cabinet.



Pierre Carcelero

Avocat,

Avocat depuis décembre 2000, Il conseille les entreprises et les particuliers en matière de fiscalité directe. Pierre CARCELERO exerce ses fonctions au sein du cabinet CMS Francis Lefebvre Avocats depuis novembre 2002. Il intervient en particulier dans le secteur de l'immobilier et des holdings ainsi que dans les problématiques patrimoniales.



Bruno Gouthiere

Bruno Gouthière, avocat associé au cabinet CMS Francis Lefebvre Avocats, est spécialisé dans les questions de fiscalité internationale. Il est l'auteur de l'ouvrage de référence en la matière, Les impôts dans les affaires internationales, aux Editions Francis Lefebvre.



Prochaines sessions

...

PARIS

- 17 Déc. 2026

A DISTANCE

- 17 Déc. 2026

